



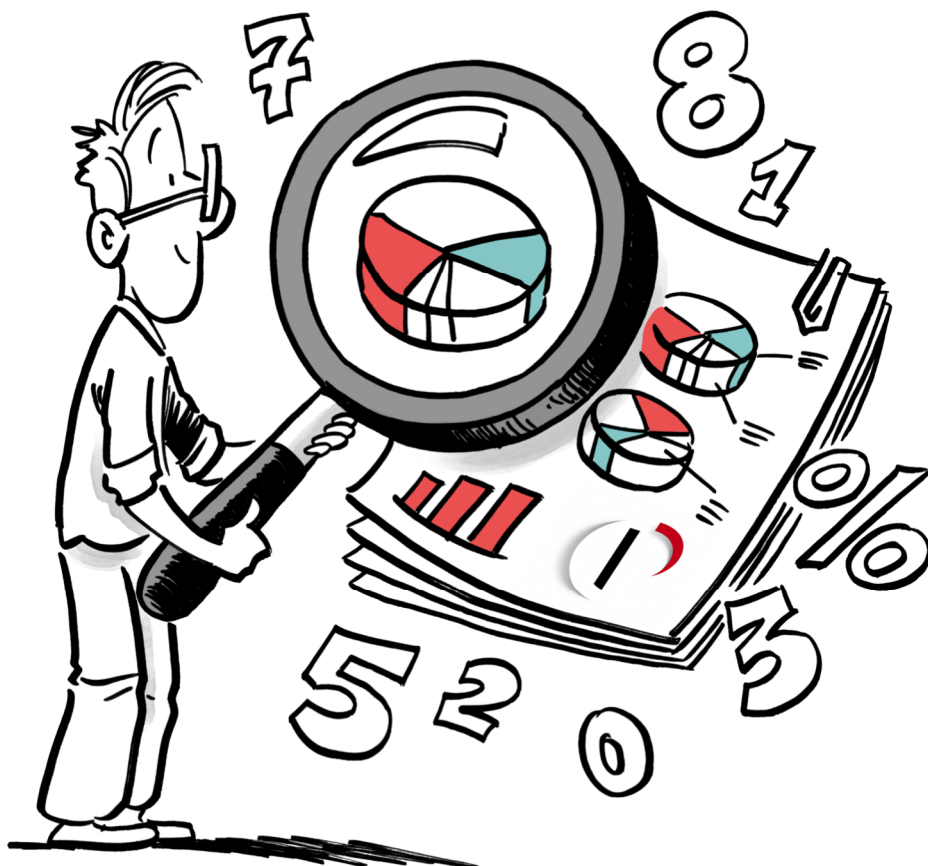
PK Biel CP Bienne

Pensionskasse der Stadt Biel

Caisse de pension de la Ville de Bienne

Rapport de gestion

2025



Rue Centrale 32a
2501 Bienne
032 326 11 81

info.pk-cp@biel-bienne.ch
www.pkbiel-cpbienne.ch

SOMMAIRE

RAPPORT 2025	3
BILAN	7
COMPTE D'EXPLOITATION	9

ANNEXES

1. Bases et organisation	11
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	14
3. Nature de l'application du but	16
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance	17
5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	17
6. Explications relatives aux placements et au résultat net	21
7. Informations sur les rémunérations conformément à l'art. 84a CC	29
8. Explications relatives à d'autres postes du bilan / compte d'exploitation	30
9. Demandes de l'autorité de surveillance	31
10. Autres informations relatives à la situation financière	31
11. Événements postérieurs à la date du bilan	31
12. Rapport de l'organe de révision	32

RAPPORT 2025

Comité administratif

Le Comité administratif a siégé à trois reprises en 2025. Les séances ont eu pour thèmes principaux :

- Approbation des comptes annuels 2024 ;
- Approbation des statuts 2026 (suppression du plan 63) ;
- Approbation du nouveau règlement sur les provisions ;
- Approbation du nouveau règlement de liquidation de partielle ;
- Approbation du nouveau règlement de placement.

À la suite du départ d'Erich Fehr, la présidence du Comité administratif a été reprise par Emanuel Amrein dès le 1er janvier 2025, en qualité de représentant des employés. Par ailleurs, Glenda Gonzalez Bassi a été élue au sein du Comité administratif et exerce la fonction de vice-présidente en tant que représentante des employeurs.

Christoph Gfeller (Organisations affiliées) a repris quant à lui le siège de Thomas Zwygart (organisations affiliées) au 1^{er} août 2025.

Comité des finances

En 2025, le Comité des finances s'est réuni à onze reprises. Le comité des finances tire une nouvelle fois un bilan très positif des rendements obtenus.

À la suite de l'étude ALM réalisée à fin 2024, le Comité des finances a procédé, au 1er janvier 2026, à une révision approfondie de sa stratégie de placement, en y apportant plusieurs modifications.

Assemblée des délégués

L'assemblée annuelle des délégués a eu lieu le 23 juin 2025. Les thèmes principaux concernaient les résultats des comptes annuels 2024 ainsi que la situation financière actuelle de la CPBienne.

Christoph Gfeller a été élu par l'assemblée des délégués par voix de circulaire en août 2025.

Montants limites / taux d'intérêt

Au 1^{er} janvier 2025, les montants limites LPP ont été adaptés. Le Conseil fédéral a fixé le taux d'intérêt minimal s'appliquant à l'épargne LPP à 1,25 %.

Le Comité administratif a décidé de fixer le taux d'intérêt de l'épargne de la caisse à 8,5 % pour l'année 2025. Les rentes de base en cours ont été indexées de 6 % au 1^{er} janvier 2026.

Durabilité

La CPBienne poursuit sa stratégie relative à l'analyse ESG de son portefeuille et des résultats qu'elle entend atteindre pour la classification de ses placements.

Au 31 décembre 2025, 58,2 % des placements de la CPBienne étaient compatibles avec une évaluation ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Globalement, 81,0 % d'entre eux (82,6 % en 2024) pouvaient être évalués de la manière suivante sur une échelle de 0 à 10 tenant compte de critères de durabilité. La note moyenne de la CPBienne est de 6 sur 10 (5,8 en 2024).

le plus durable	9 - 10	6 - 8	4 - 6	2 - 4	0 - 2	le moins durable	Pas d'évaluation ESG possible
	1.9%	43.9%	35.1%	0.1%	0.0%		19%
	14 millions	314 millions	251 millions	0.6 million	0 million		136 millions

Quant aux 41,8 % restants, une évaluation selon les critères ESG n'est pas possible. Cette part correspond aux liquidités, aux métaux précieux, à l'infrastructure et à l'immobilier.

Depuis 2021, une allocation significative d'actifs a été réalisée dans les classes de durabilité les mieux notées (scores 9 à 10), pour atteindre un montant de 14 millions, alors qu'aucun investissement n'était recensé dans ces catégories auparavant.

Par ailleurs, entre 2021 et 2025, la CPBienne a fortement réduit son exposition aux classes d'actifs présentant de faibles notations ESG (scores de 0 à 4), passant de 74,6 millions à seulement 0,6 million. Cette évolution constitue une avancée majeure.

Les principes fondamentaux de la durabilité comprennent le maintien d'une protection durable des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale et la sauvegarde des intérêts des générations futures.

Dans l'ensemble de ses activités, la CPBienne vise à conjuguer efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique.

La CPBienne ajoute des informations sur son impact environnemental, notamment son empreinte carbone, conformément aux nouvelles recommandations de l'Association suisse des institutions de prévoyances (ASIP) en matière de durabilité.

Obligations d'entreprises

Empreinte Carbone		
	en TCHF	Empreinte
Total	125.98	21
<i>En tonne de CO2 par mUSD investi</i>		

Couverture de l'empreinte carbone

	en TCHF	en %
Empreinte:oui	103.88	82.46
Empreinte:non	22.10	17.54

Exposition au charbon

	en TCHF	en %
Charbon: non	125.98	100

Exposition aux autres combustibles fossiles

	en TCHF	en %
Combustibles fossiles:non	125.98	100

Actions

Empreinte Carbone		
	en TCHF	Empreinte
Total	504.29	27
<i>En tonne de CO2 par mUSD investi</i>		

Couverture de l'empreinte carbone

	en TCHF	en %
Empreinte:oui	485.13	96.2
Empreinte:non	19.15	3.8

Exposition au charbon

	en TCHF	en %
Charbon: non	504.29	100

Exposition aux autres combustibles fossiles

	en TCHF	en %
Combustibles fossiles:non	504.29	100

Intensité carbone (WACI)		
	en TCHF	WACI-Corporate
Total	125.98	40
<i>WACI exprimé en tonnes de CO2 par mUSD</i>		

Couverture intensité carbone (WACI)

	en TCHF	en %
WACI:oui	103.88	82.46
WACI:non	22.10	17.54

Couverture au charbon

	en TCHF	en %
Charbon: oui	82.45	65.44
Charbon: non	43.53	34.56

Couverture aux autres combustibles fossiles

	en TCHF	en %
Combustibles fossiles:oui	95.45	75.76
Combustibles fossiles:non	30.53	24.24

Intensité carbone (WACI)		
	en TCHF	WACI-Corporate
Total	504.29	76
<i>WACI exprimé en tonnes de CO2 par mUSD</i>		

Couverture intensité carbone (WACI)

	en TCHF	en %
WACI:oui	485.13	96.2
WACI:non	19.15	3.8

Couverture au charbon

	en TCHF	en %
Charbon: oui	167.86	33.29
Charbon: non	336.42	66.71

Couverture aux autres combustibles fossiles

	en TCHF	en %
Combustibles fossiles:oui	262.44	52.04
Combustibles fossiles:non	241.84	47.96

Placements en capital

Rapport de Werner Bernhard, membre du Comité des finances de la CPBienne

L'exercice financier 2025

En conclusion, on peut qualifier l'année 2025 de nouvelle année solide, mais aussi très complexe sur le plan des investissements. Après deux années consécutives ayant généré des rendements positifs, une troisième année très réjouissante est venue s'ajouter à la liste. Les marchés financiers ont été tout sauf stables, marqués par la volatilité, mais ils ont finalement clôturé l'année sur une note nettement plus positive que ce qui avait été prévu en début d'année.

Au cours de l'année, les marchés ont dû absorber diverses incertitudes, événements, voire de véritables chocs. En 2025, les enjeux politiques ont semblé constituer des facteurs d'influence plus importants et plus imprévisibles sur les marchés que les fondamentaux économiques, généralement rassurants. Voici quelques-uns des principaux thèmes de l'année : D'une part, il y a eu les tensions et les conflits géopolitiques, les changements dans l'ordre mondial, le comportement autocratique de plusieurs États, le non-respect des principes de l'ONU en vigueur depuis longtemps et des règles fondamentales politico-diplomatiques dans les situations de conflit, qui ont tous pesé de plus en plus lourdement sur la coopération économique et le développement stable de l'économie mondiale. À cela se sont ajoutés plusieurs changements de gouvernement, et pas seulement aux États-Unis. Par ailleurs, l'Europe s'est retrouvée de plus en plus prise dans un bras de fer et coincée entre les blocs des grandes nations que sont les États-Unis, la Russie et la Chine. Les nouveaux droits de douane américains, décrétés le 2 avril 2025, jour dit de la « Libération », ont été suivis d'efforts de négociation frénétiques de nombreux États avec les États-Unis et de craintes grandissantes concernant l'évolution de l'inflation. Cela a mis un terme, à partir du milieu de l'année, à la tendance des banques centrales à baisser les taux d'intérêt. Les guerres, conflits et incertitudes persistants exigent des investissements publics dans les dépenses de défense, de réarmement et d'infrastructures, et contraignent les États à s'endetter encore davantage. Parallèlement, on assiste à un développement technologique, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA), qui s'accompagne d'investissements colossaux dont les répercussions à long terme ne sont pas encore prévisibles. Quelles opportunités, quels bénéfices ou quelles menaces en découlent finalement pour la société civile, en termes d'amélioration de l'efficacité, de manipulabilité, de besoins énergétiques, ainsi que d'endettement public et des entreprises et de taux d'intérêt futurs ? Les entreprises se voient contraintes de diversifier géographiquement leurs sites de production pour des raisons de compétitivité et de risque. Tout un bouquet d'incertitudes et de défis. D'autre part, la conjoncture s'est améliorée en Europe et dans d'autres pays, tandis que les États-Unis n'ont pas subi de replis trop marqués. Cela a conduit à une dynamique constructive sur les marchés, voire temporairement à des records historiques des indices sur certains marchés et dans certains secteurs, ce qui, comme on le sait, offre également des opportunités dans le meilleur des cas et peut être exploité grâce à une allocation d'actifs judicieuse.

Le résultat des placements en 2025

La CPBienne a poursuivi son orientation stratégique à moyen terme, qui n'a été ajustée que ponctuellement dans les fourchettes. Nos versements de rentes s'effectuent en francs suisses, ce qui fait que le franc reste toujours notre monnaie de référence, qui continue par ailleurs à s'apprécier. La CPBienne gère son exposition aux devises étrangères avec une certaine prudence et la met en œuvre, si possible, à l'aide de véhicules couverts contre le risque de change.

Cette stratégie s'est avérée très payante en 2025 et nous a permis d'obtenir un résultat respectable. La performance annuelle de la CPBienne, telle qu'elle ressort des comptes annuels 2025, s'est élevée à + 7,85 % ou + 8,21 % selon le rapport sur les titres d'UBS. L'indice de référence (BM) propre au portefeuille de la CPBienne affiche une hausse de + 6,52 %.

Une surperformance positive de + 1,69 % a ainsi été réalisée.

Cette surperformance est confirmée par rapport aux indices de référence appropriés.

Chiffres comparatifs de performance

Univers UBS de toutes les caisses de pension suisses > 1 milliard	+ 5,98 %
Swisscanto PK Monitor (toutes les caisses)	+ 5,25 %
Indice Pictet LPP 2015-40 Plus	+ 5,15 %

La catégorie d'actifs actions suisses (part du portefeuille : 28,02 %) a apporté la plus forte contribution à la performance avec + 18,09 %. Les actions étrangères (part de 11,91 %) ont généré + 8,66 %. L'immobilier suisse (part de 31,22 %) a affiché une hausse de + 7,22 %. Le segment des infrastructures (part de 5,54 %) a également apporté une bonne contribution avec une performance de + 5,34 %. Les cinq catégories – liquidités, obligations en CHF, obligations en devises étrangères, placements alternatifs et immobilier étranger, qui représentent environ 23 % du portefeuille, n'affichent globalement qu'une légère hausse, mais ont stabilisé le portefeuille et contribué, aux côtés de l'immobilier, à compenser la volatilité des marchés boursiers. La catégorie Liquidités supporte les frais de gestion, ce qui, dans le contexte actuel de taux d'intérêt nuls en CHF, se traduit par un résultat négatif.

Parmi les marchés boursiers les plus performants (performance en CHF) figuraient l'Europe, y compris la Suisse. L'euro, maintenu stable par la BNS, a assuré des performances à deux chiffres sur de nombreux marchés. Le Japon, la Corée, Taïwan, Hong Kong, le Brésil et le Canada ont également terminé l'année sur une note très positive. La performance américaine de l'indice S&P 500 a été pénalisée pour les investisseurs suisses par la forte baisse du dollar. Seuls les titres en plein essor du NASDAQ, fortement orienté vers les technologies, ont pu compenser les pertes de change en USD.

La performance des obligations a été marquée par les différences de comportement des rendements sur les marchés : l'Europe a déjà baissé ses taux d'intérêt, tandis que les baisses de taux en dollars par la FED n'ont commencé que plus tard. Les couvertures de change coûtent la différence de taux d'intérêt. En 2025, les obligations en CHF n'ont pas atteint les rendements attendus, mais ont tout de même affiché un résultat satisfaisant de +1,09 %, tandis que les obligations en devises étrangères ont clôturé l'année à -0,84 %. Des rendements respectables compris entre +3,5 % et +6,0 % en CHF ont été générés par des placements à revenu fixe complémentaires, qui, en raison de leur structuration conforme à l'OPP 2, relèvent des segments des placements alternatifs et de la dette d'infrastructure.

Les placements immobiliers suisses basés sur la VNI ont réalisé leurs bons rendements globaux grâce à la hausse des revenus locatifs et aux réévaluations consécutives aux baisses de taux. Nous détenons principalement des biens immobiliers en Suisse. Nos petites positions dans des véhicules immobiliers étrangers basés sur la VNI n'ont généré aucun rendement ; nous ne détenons actuellement pas spécifiquement de fonds d'actions immobilières étrangères cotés, non basés sur la VNI et donc plus sensibles aux fluctuations. De tels titres peuvent toutefois être inclus, le cas échéant, dans des véhicules indiciaires nationaux.

Situation sur le plan actuariel

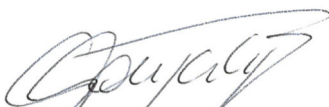
Le degré de couverture de la CPBienne est passé de 117,3 % (2024) à 117,4 % au 31 décembre 2025. La réserve de fluctuation de valeur est passée de CHF 167'941'472 (2024) à CHF 181'163'299 (2025).

Caisse de pension de la Ville de Bienne
Bienne, le 23 avril 2026

Pour le Comité administratif:



Emanuel Amrein
Président



Glenda Gonzalez Bassi
Vice-présidente

Pour la gérance:



Arnaud Cattin
Gérant

BILAN 2025

ACTIF	Annexe Chiffre	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
A Placements	6.8	1'230'921'040	1'148'507'101
Liquidités et marché monétaire		32'948'594	15'578'263
Créances	8.1	1'316'270	1'666'112
Placements chez l'employeur	6.10	208'044	132'130
Obligations en francs suisses		77'860'277	62'133'547
Obligations en devises étrangères		47'642'547	60'734'656
Actions suisses		344'461'752	305'875'468
Actions étrangères		146'375'518	130'824'537
Placements alternatifs		98'903'496	100'396'549
Immeubles en Suisse		383'803'462	370'285'295
Immeubles à l'étranger		29'309'220	35'205'640
Infrastructures		68'091'860	65'674'903
B Compte de régularisation actif	8.1	81'365	447'372
TOTAL ACTIF		1'231'002'406	1'148'954'473
PASSIF	Annexe Chiffre	31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
D Engagements		9'153'929	10'682'012
Prestations de libre passage et rentes	8.2	9'087'643	10'492'152
Autres dettes	8.3	66'286	189'860
E Compte de régularisation passif	8.4	514'543	1'047'566
F Réserves de cotisations d'employeur	6.10	403'748	550'311
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		1'039'766'888	968'733'112
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	476'355'707	440'154'063
Capital de prévoyance rentiers	5.4	529'996'181	491'403'916
Provisions techniques	5.5	33'415'000	37'175'133
I Réserve de fluctuation de valeur	6.4	181'163'299	167'941'472
J Capital de la fondation, fonds libres / Découvert		0	0
Situation en début de période		0	0
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)		0	0
Situation en fin de période		0	0
TOTAL PASSIF		1'231'002'406	1'148'954'473

Compte d'exploitation, partie 1

	Annexe Chiffre	2025 CHF	2024 CHF
K Cotisations et apports ordinaires et autres	5.2	41'300'642	40'674'865
Cotisations des employés		16'195'186	15'918'134
Cotisations des employeurs		22'041'864	21'661'599
Prélèvement de la réserve de cotisations des employeurs pour le financement de cotisations		-158'432	-61'562
Primes uniques et rachats		2'777'668	2'554'707
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs		11'869	58'546
Subsides du fonds de garantie		173'579	331'791
Rentes-pont part employeur		258'908	211'650
L Prestations d'entrée	5.2	29'791'242	29'168'949
Apports de libre passage		28'735'633	28'070'991
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'055'609	1'097'958
K-L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		71'091'885	69'843'814
M Prestations réglementaires	5.2 / 5.4	-45'484'850	-44'469'112
Rentes de vieillesse (inclus rentes-pont)		-30'781'562	-30'186'202
Rentes de survivants		-6'098'901	-6'017'917
Rentes d'invalidité		-1'957'128	-1'789'206
Rentes pour enfants		-185'422	-218'454
Prestations en capital à la retraite		-6'461'838	-6'257'334
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	0
O Prestations de sortie	5.2	-34'844'137	-43'022'995
Prestations de libre passage en cas de sortie		-33'428'168	-40'478'554
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-1'415'968	-2'544'441
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-80'328'987	-87'492'108
K-O TOTAL INTERMÉDIAIRE		-9'237'102	-17'648'294
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-70'956'048	10'473'959
Dissolution/Constitution du capital de prév. assurés actifs	5.2	-1'738'175	13'372'158
Dissolution/Constitution du capital de prévoyance rentiers	5.4	-38'711'681	4'520'296
Dissolution/Constitution de provisions techniques	5.5	3'760'133	1'915'440
Rémunération du capital épargne	5.2	-34'412'888	-9'336'951
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations des employeurs	6.10	146'563	3'016
S Charges d'assurance		-200'264	-197'877
Cotisations au fonds de garantie		-200'264	-197'877
P-S Activité d'assurance		-71'156'312	10'276'082
K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE		-80'393'414	-7'372'212

Compte d'exploitation, partie 2

Annexe
Chiffre

2025
CHF

2024
CHF

Report du compte d'exploitation, partie 1

T	Résultat net des placements	6.8	93'461'981	80'012'574
	Résultat net Liquidités et marché monétaire		-77'873	58'328
	Résultat net Obligations suisses		891'868	2'466'400
	Résultat net Obligations en devises étrangères		-102'838	2'529'642
	Résultat net Actions suisses		53'359'951	16'050'007
	Résultat net Actions étrangères		11'211'961	26'065'710
	Résultat net Placements alternatifs		3'651'453	8'169'315
	Résultat net Immeubles en Suisse		26'128'404	24'091'537
	Résultat net Immeubles à l'étranger		383'419	-1'007'270
	Résultat net Infrastructures		6'203'816	7'002'377
	Adaptation de la valeur des immeubles		610'000	2'760'000
	Charges d'intérêts		-75'464	-76'121
	Frais de gestion de la fortune		-8'722'717	-8'097'350
V	Autres produits		1'113'179	1'105'966
	Produits de prestations fournies		1'112'891	1'105'364
	Produits divers		288	603
X	Frais d'administration		-959'919	-938'863
	Administration générale	8.5	-865'868	-856'783
	Organe de révision / Experts en prévoyance professionnelle		-72'763	-56'115
	Autorité de surveillance		-15'190	-17'816
	Autres frais		-6'098	-8'149
	EXCÉDENT DE PRODUITS (+) / DE CHARGES (-)	6.4		
K-X	AVANT CONSTITUTION (-) / DISSOLUTION (+) DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		13'221'827	72'807'464
Y	Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-13'221'827	-72'807'464
Z	Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)		0	0

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

La Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) est une institution de droit public fondée le 1^{er} janvier 2000 et disposant de sa propre personnalité juridique.

La CPBienne a pour but de gérer la prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et selon ses propres statuts pour les employés de la Ville de Bienne ainsi que d'autres organisations et corporations de droit public ou de droit privé dans la mesure où leurs activités sont d'intérêt public.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0453. En vertu de l'art. 57 LPP, elle est affiliée au fonds de garantie LPP et verse des cotisations.

1.3. Indications sur les actes et règlements

Acte de fondation	13.09.1999
Statuts de l'institution de droit public CPBienne	01.01.2025
Règlement de placements	01.10.2021
Règlement sur les provisions et réserves	31.12.2025
Règlement pour liquidation partielle	04.12.2014
Règlement d'organisation	01.01.2023



1.4. Organe suprême, gérance et droit à la signature

Comité administratif

<i>Représentants des employeurs</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Glenda Gonzalez Bassi	Vice-Présidente	Ville de Bienne	collective
Yves Bossert	Membre	Ville de Bienne	
Philipp Kämpfer	Membre	Organisations affiliées	
Christine Maier	Membre	Institutions proches de la Ville	
Urs Egli	Membre	Organisations affiliées	
Simone Monnier	Membre	Ville de Bienne	collective

<i>Représentants des employés</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Emanuel Amrein	Président	Ville de Bienne	collective
Farah Fasiolo	Membre	Ville de Bienne	
Matthjas Bieri	Membre	Organisations affiliées	
Thierry Burkhard	Membre	Ville de Bienne	
Christoph Gfeller	Membre	Organisations affiliées	
Claudio Marrari	Membre	Partenaire social de la Ville	

<i>Représentant des retraités</i>	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Urs Stauffer	Voix consultative	Retraités	

Comité des finances

	<i>Fonction</i>	<i>Représentation</i>	<i>Signature</i>
Beat Bommer	Président	Conseil externe	collective
Yves Bossert	Membre	Membre Comité administratif	
Werner Bernhard	Membre	Conseil externe	
Peter O. Burkhard	Membre	Conseil externe	collective
Farah Fasiolo	Membre	Membre Comité administratif	
Arnaud Cattin	Membre	Gérant	

Gérance

	<i>Fonction</i>	<i>Signature</i>
Arnaud Cattin	Gérant	collective
Lotti Brun del Re	Assurés actifs	
Tatjana Medved	Assurés actifs	collective
Sabina Schultz	Comptabilité financière	
Rut Scirocco	Retraités / assurés actifs	

Signature collective à deux

1.5. Experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance	Caisse de pension de la Ville de Bienne (CPBienne) Rue Centrale 32a 2501 Bienne
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle Partenaire contractuel	Pittet Associates SA, Neuengasse 43, 3001 Bern Timothée Maurer
Organe de révision	Revisia SA, Bienne
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions

1.6. Droit de signature

Droit de signature

La réglementation relative à la signature collective s'applique à la gérance.

1.7. Employeurs affiliés

Conformément à l'art. 1.2. des statuts, la CPBienne peut assurer le personnel d'autres corporations de droit public ou de droit privé pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2025, les collaboratrices et collaborateurs des employeurs énumérés ci-après étaient assurés:

1	Ville de Bienne	39	Schlössli Biel-Bienne AG
2	École de musique de Bienne (*)	40	Filmpodium Biel-Bienne
3	Verein pro Robinsonspielplatz	41	Paroisse év.-réf., La Neuveville
4	Müve Biel-Seeland AG	42	PhotoforumPasquArt
5	Beratungsstelle (*)	43	Fondation Battenberg
6	Seelandheim AG	44	Musikschule Region Gürbental (*)
7	Hospice Le Pré-aux-Boeufs	45	Musikschule Reg. Lengnau-Büren
8	BFB Bildung Formation Biel/Bienne	46	Musikschule Moossee (*)
9	Psychologische Beratungsstelle (*)	47	Musikschule Bipperamt
10	Paroisse générale réformée Bienne	48	Musikschule Huttwil
11	Stiftung Foyer Schöni	49	Musikschule Region Jegenstorf
12	Ferienversorgung Madretsch (*)	50	Reg. Musikschule Lyss (*)
13	VESA (*)	51	Swiss Jazz School, Bern
14	Association du parc zoologique	52	Musikschule Region Wohlen
15	Fondation de logements pour pers. âgées	53	Musikschule Köniz
16	Fondation Centre ASI	54	Musikschule Worbental/Kiesent. (*)
17	TOBS Théâtre et Orchestre Bienne Soleure	55	Musikschule Zollikofen-Bremgarten
18	Fondation Bibliothèque de la Ville	56	Musikschule unt. Worbental (*)
19	Spitex Biel-Bienne Regio	57	Fond. La Grande Maison Corgémont
20	Fondation Charles Neuhaus	58	Association frac
21	Fondation Arboa	59	Musikschule Region Thun
22	Städtebundtheater Biel-SO (*)	60	La Glaneuse
23	Kulturtäter (*)	61	Croix-Rouge Suisse Bienne-Seeland (*)
24	Université populaire Région Bienne-Lyss	62	Fondation Battenberg (AK 15) (*)
25	Ass. Maison de vacances Alpenblick (*)	63	Multimondo
26	Établissement médico-social La Lisière	64	Baugenossenschaft EWO
27	Fondation Dammweg	65	Musikschule Seeland
28	STEP Région Bienne SA	66	Commune Evilard/Macolin
29	Centre d'art Bienne	67	Pflegewohnung Emmaus GmbH
30	Asile Bienne et région (*)	68	Seelandgas AG
31	CTS-Congrès	69	X-Project
32	Fond. Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	70	SNLB Société de nav. du lac de Bienne
33	Caisse de pension de la Ville de Bienne	71	TBS Tourisme Bienne-Seeland
34	Zentralstelle für Laufbahnberatung (*)	72	Tourisme du lac de Bienne (*)
35	Transports publics biennois	73	La Clairière
36	Centre de formation prof. Bienne Ct.BE (*)	74	Nebia Bienne Spectaculaire
37	Forum du Bilinguisme	75	Jura & Trois-lacs
38	Mon Repos Exploitation SA	76	ESB Energie Service Biel/Bienne

(*) Bénéficiaires de rentes

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Personnes assurées actives

	État au 1.1.2025	Entrées 2025	Sorties 2025	Retraites 2025	État au 31.12.2025	Variation absolue
Employeur	3'767	836	-680	-92	3'831	64
Ville de Bienne	1'585	325	-261	-40	1'609	24
Verein pro Robinsonspielplatz	2	1	0	0	3	1
Müve Biel-Seeland AG	29	9	-7	0	31	2
Seelandheim AG	329	98	-74	-5	348	19
Hospice Le Pré-aux-Boeufs	59	13	-17	0	55	-4
BFB Bildung Formation Bienne	13	3	-2	0	14	1
Paroisse générale réformée Bienne	49	6	-4	-1	50	1
Fondation Foyer Schöni	42	10	-10	-1	41	-1
Association du parc zoologique	2	1	-1	0	2	0
Fondation de logements pers. âgées	4	0	0	0	4	0
Fondation Centre ASI	28	4	-3	-1	28	0
Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	41	4	-1	-1	43	2
Fondation Bibliothèque de la Ville	29	3	-5	-1	26	-3
Spitex Biel-Bienne Regio	153	47	-43	-2	155	2
Fondation Charles Neuhaus	20	2	-3	0	19	-1
Association Chinderhus	26	10	-11	0	25	-1
Université pop. Région Bienne-Lyss	27	9	-10	0	26	-1
EMS La Lisière	54	18	-9	-1	62	8
Fondation Dammweg	73	26	-19	-2	78	5
STEP Région Bienne SA	7	0	-1	0	6	-1
Centre Pasqu'Art	12	3	-1	-1	13	1
CTS	48	15	-13	-1	49	1
Théâtre/Orchestre Bienne Soleure	96	17	-19	-2	92	-4
CPBienne	5	0	0	0	5	0
Transports publics biennois	244	42	-29	-8	249	5
Forum du Bilinguisme	5	0	-1	0	4	-1
Mon Repos Exploitation SA	158	58	-44	-5	167	9
Schlössli Biel-Bienne SA	146	39	-34	-4	147	1
Filmpodium Biel-Bienne	2	0	0	0	2	0
Paroisse évangélique réformée	2	2	0	0	4	2
PhotoforumPasqu'Art	2	1	-1	0	2	0
Fondation Battenberg	117	20	-20	-1	116	-1
Musikschule Reg. Lengnau-Büren	34	4	-5	-2	31	-3
Musikschule Bipperamt	18	2	-1	0	19	1
Musikschule Huttwil	1	0	0	0	1	0
Musikschule Jegenstorf	40	5	-5	-1	39	-1
Swiss Jazz School, Bern	15	2	0	-1	16	1
Musikschule Region Wohlen	42	5	-5	-4	38	-4
Musikschule Köniz	67	12	-8	-4	67	0
Musikschule Zollikofen-Bremgarten	41	4	-5	0	40	-1
Ass. La Grande Maison	8	2	0	0	10	2
Association frac	11	1	-1	0	11	0
Musikschule Region Thun	71	11	-7	-2	73	2
Gemeinnützige Gesellschaft Biel	10	2	0	-1	11	1

	État au 1.1.2025	Entrées 2025	Sorties 2025	Retraites 2025	État au 31.12.2025	Variation absolue
Employeur	347	51	-41	-6	351	4
Multimondo	13	1	-2	0	12	-1
Baugenossenschaft EWO	2	0	0	-1	1	-1
Musikschule Seeland	34	0	-2	0	32	-2
Commune Evilard/Macolin	28	13	-4	0	37	9
Pflegewohnung Emmaus GmbH	9	0	-1	-1	7	-2
Seelandgas AG	5	0	-4	0	1	-4
X-Project	3	0	0	0	3	0
SNLB	36	7	-6	0	37	1
Tourisme Bienne-Seeland	10	3	-2	0	11	1
La Clairière	9	1	-5	-1	4	-5
Spectacles français	5	0	-1	0	4	-1
Jura & Trois-Lacs	10	0	0	0	10	0
ESB Energie Service Biel/Bienne	183	26	-14	-3	192	9
Total	4'114	887	-721	-98	4'182	68

Assurés actifs - structure de l'effectif	Hommes 31.12.25	Femmes 31.12.25	Total 31.12.25	Total 31.12.24	Variation absolue
Actifs	1'619	2'563	4'182	4'117	65
Total	1'619	2'563	4'182	4'117	65



2.2. Bénéficiaires de rentes

	Hommes 01.01.26	Femmes 01.01.26	Total 01.01.26	Total 01.01.25	Variation absolue	Variation en %
Rentes	890	1'464	2'354	2'307	47	2.04
Rentiers retraités	794	1'063	1'857	1'800	57	3.17
Rentiers invalides	35	70	105	111	-6	-5.41
Rentiers conjoints/partenaires	39	295	334	335	-1	-0.30
Rentiers divorcés	0	6	6	6	0	0.00
Rentiers orphelins/enfants	22	30	52	55	-3	-5.45

3. Nature de l'application du but

3.1. Explications des plans de prévoyance

La CPBienne est une caisse dite «enveloppante» régie par le principe d'imputation. Elle compare ainsi ses prestations réglementaires avec les prestations minimales selon LPP et paie le montant le plus élevé. Le modèle de prévoyance «enveloppant» et ses concepts de base se conforment le plus étroitement possible au modèle LPP.

Le plan de la CPBienne est géré selon le régime de la primauté des cotisations. Le seuil d'entrée peut être fixé par l'employeur de manière à ce qu'il soit inférieur à celui prévu par la LPP.

Dans le plan en primauté des cotisations, le système des bonifications est échelonné selon les catégories d'âge. Les employeurs affiliés à ce plan peuvent choisir la répartition des cotisations entre l'employeur et les employés. L'employeur doit prendre au minimum 50 % de la cotisation totale à sa charge. Le mode de répartition des contributions est fixé dans le contrat d'affiliation. La rente d'invalidité s'élève à 60 % du salaire assuré, resp. 50 % pour les plans sans déduction de coordination, et la rente de conjoint à 70 % de la rente de vieillesse ou d'invalidité.

L'âge d'entrée est fixé à 18 ans pour l'assurance risques et 22 ans pour l'assurance retraite. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 60 ans. L'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans avec possibilité de report en cas de prolongation des rapports de travail.

La CPBienne ne fournit aucune prestation extra-réglementaire. Dans le cadre de ses statuts, elle octroie des rentes de vieillesse, des rentes d'invalidité et des rentes pour survivants (aux conjoints, aux époux divorcés, aux partenaires, aux orphelins et aux autres survivants).

3.2. Financement, méthode de financement

La CPBienne est une caisse autonome, ce qui signifie qu'elle couvre elle-même tous les risques actuariels.

L'assurance-épargne est financée individuellement, c'est-à-dire que les contributions d'épargne sont comptabilisées directement dans l'avoir de vieillesse des assurés concernés. L'assurance de risques est financée collectivement par une contribution prélevée en tant que taux uniforme indépendamment de l'âge de l'assuré. Ce taux uniforme est fixé conformément à des critères actuariels.

3.3. Indexation des rentes à l'évolution des prix

Le Comité administratif a décidé d'indexer les rentes en cours de 6 % dès le 1^{er} janvier 2026.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, constance

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation suivent les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la LPP et répond aux prescriptions de Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Ils répondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et de la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou réelles sont comptabilisées à la date du bilan.

Obligations/actions/placements alternatifs/infrastructures	Selon la valeur du cours à la date du bilan
Parts dans fondations de placement	Selon la valeur du cours à la date du bilan
Propres immeubles et biens-fonds	méthode DCF
Autres actifs/passifs	À la valeur nominale

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la CPBienne assume seule les risques vieillesse, décès et invalidité. La Caisse de pension de la Ville de Bienne est une institution de droit public. Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne supporte des risques techniques, elle doit avoir des provisions en conséquence (p. ex. provisions pour longévité, provisions pour variations de risques techniques). Le montant de ces provisions est déterminé annuellement par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.



5.2. Évolution et rémunération du capital de couverture et du capital-épargne des personnes assurées actives

	31.12.2025	31.12.2024
Primauté des cotisations		
État du capital de prévoyance au 1.1.	440'154'063	444'000'208
Cotisations d'épargne des employés	14'639'772	14'396'095
Cotisations d'épargne des employeur	19'846'462	19'519'157
Primes uniques et rachats	2'777'668	2'554'707
Apports de libre passage à l'entrée	28'264'014	27'674'590
Prestations d'entrée après changement d'employeur	2'248'570	1'947'204
Remboursement de versements EPL/divorce	1'055'609	1'097'958
Prestations de libre passage en cas de sortie	-33'422'407	-40'472'204
Prestations de sortie après changement d'employeur	-2'248'570	-1'947'204
Versements anticipés propriété du logement /divorce	-1'415'968	-2'544'441
Prestations en capital à la retraite	-6'461'838	-6'257'334
Dissolution retraite/décès/AI	-23'431'486	-29'122'761
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-63'070	-28'865
Rémunération du capital de prévoyance	34'412'888	9'336'951
État du capital de prévoyance au 31.12.	476'355'707	440'154'063
Taux intérêt ordinaire capital prévoyance, assurés actifs	8.50%	2.25%

5.3. Somme de l'avoir de vieillesse selon LPP

	31.12.2025	31.12.2024
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte témoin)	237'718'248	235'620'840
Taux d'intérêt minimal LPP (fixé par le Conseil fédéral)	1.25%	1.25%

5.4. Évolution du capital de couverture des bénéficiaires de rentes

	31.12.2025	31.12.2024
État du capital de couverture au 1.1.	491'403'916	495'879'870
Rentes de vieillesse	-30'818'849	-30'269'313
Rentes-pont	-374'998	-364'235
Rentes-pont part employeur	258'908	211'650
Rentes d'invalidité	-1'957'128	-1'789'206
Rentes de survivants	-6'112'570	-6'041'936
Rentes pour enfants	-171'752	-194'435
Passage d'assurés actifs à bénéficiaires de rentes	29'838'956	35'562'104
Report du fonds pour risques	-3'756'913	-3'671'322
Reprise de rentes de vieillesse et rentes d'invalidité	471'619	301'945
Constitution / Dissolution selon bilan technique	51'214'991	1'778'793
État du capital de couverture au 31.12.	529'996'181	491'403'916
Taux d'intérêt ord. capital de couverture benef. de rentes	1.75%	1.75%

5.5. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	31.12.2025	31.12.2024
Provision pour renforcement des bases techniques	12'856'000	9'525'000
Provision pour adaptation du taux de conversion	10'934'000	14'629'000
Provision pour adaptation des rentes	0	261'133
Provision pour fluctuations sur risques	9'625'000	12'760'000
Total des provisions techniques	33'415'000	37'175'133

Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne supporte des risques techniques, elle doit avoir des provisions en conséquence (p. ex. provisions pour longévité, provisions pour variations de risques techniques). Le montant de ces provisions est déterminé annuellement par l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle. Il convient de tenir compte du principe de la constance. Les provisions sont régies par le Règlement sur les provisions et réserves.

Provision pour renforcement des bases techniques

La provision technique concernant la longévité des assurés est suffisamment alimentée. La provision pour renforcement des bases techniques correspond à 0,5 % du capital de couverture des rentiers, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année de publication des bases techniques utilisées par la caisse de pension.

Provision pour adaptation du taux de conversion

La provision pour l'adaptation du taux de conversion est calculée pour tous les assurés actifs dès l'âge de 60 ans. Elle correspond à la différence (escomptée au taux d'intérêt technique) entre l'avoir de vieillesse projeté à l'âge ordinaire de la retraite et le capital de couverture nécessaire au versement des rentes à la même date, ce capital étant calculé de manière actuarielle. Cette provision pour le taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Provision pour adaptation des rentes

Si le Comité administratif décide d'adapter les rentes en cours au renchérissement, ou d'accorder un versement unique aux bénéficiaires de rentes, il convient de constituer une provision correspondante. Le montant de cette provision doit correspondre au capital de couverture nécessaire pour le financement de l'adaptation au renchérissement décidée, resp. du versement unique. Ce fonds n'est pour l'instant plus alimenté.

Provision pour fluctuations sur risques

Les risques décès et invalidité font généralement l'objet de fluctuations à court terme. Une accumulation imprévue de sinistres peut mettre en péril les finances de l'institution de prévoyance. Afin de pouvoir faire face à de telles fluctuations des assurés actifs, une provision correspondante, sous forme d'un fonds pour fluctuations sur risques, est constituée. Cette provision est calculée chaque année par l'expert en matière de prévoyance professionnelle selon la méthode collective.

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases statutaires ainsi que les calculs relatifs au bilan technique se fondent, depuis le 31 décembre 2021, sur les bases techniques, tables périodiques - LPP2020. À cet égard, il s'agit de bases qui sont considérées comme parfaitement appropriées aux calculs actuariels des institutions de prévoyance autonomes et, partant, qui sont également fréquemment appliquées dans ce domaine.

Les taux de probabilité relatifs au mariage, à l'âge des conjoints, au nombre et à l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode collective. Au lieu d'enregistrer de manière détaillée la situation de famille individuelle pour chaque assuré, on calcule en recourant aux valeurs empiriques des bases techniques LPP2020. Le taux d'intérêt technique est un paramètre crucial qui permet d'établir le constat sur les engagements actuariels qu'il y a lieu de choisir en relation avec les hypothèses sur l'évolution des revenus des capitaux à long terme. Les taux de conversion des rentes se calculent selon les principes actuariels. Ce faisant, on applique au 31 décembre 2025 les bases actuarielles LPP2020 avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %.

5.7. Résultats de la dernière expertise actuarielle

Les calculs techniques actuariels sont effectués chaque année. L'expert les a effectués au 31 décembre 2024. Il avait basé son expertise actuarielle réalisée le 31 décembre 2024 sur la LPP2020 et les TP2020 avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %.

Sur la base de son évaluation de la situation financière de la caisse de pension au 31 décembre 2024, l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est en mesure de confirmer qu'à cette date,

- Le taux d'intérêt technique (1,75 %) et les bases actuarielles utilisées (LPP 2020 (P 2020)) sont appropriés à la date de référence de notre expertise.
- Avec un taux de couverture de 117,3 % au sens de l'art. 44 OPP 2, la fondation offre, à la date de référence de notre expertise, la garantie de pouvoir remplir ses obligations. Sa capacité à faire face à des performances négatives ou insuffisantes n'est guère limitée. Elle s'est améliorée par rapport à la fin de l'année 2023 et la réserve de fluctuation de valeur correspond à 86,7 % de sa valeur cible réglementaire.
- Les dispositions actuarielles réglementaires de la fondation relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales à la date de référence de notre expertise.
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Compte tenu de l'allocation stratégique et des caractéristiques de la caisse, l'objectif défini par le conseil de fondation pour la réserve de fluctuation de valeur (20 % des engagements de prévoyance) est approprié.

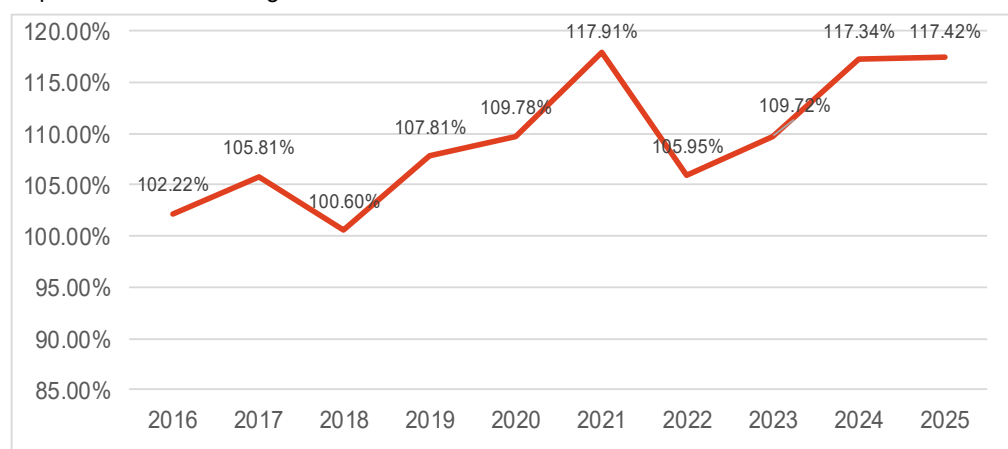
5.8. Modification des bases et hypothèses techniques

Au cours de l'année sous revue, les bases de la LPP2020 ont été appliquées avec un taux d'intérêt technique de 1,75 % (année précédente 1,75 %).

5.9. Degré de couverture selon art. 44 OPP 2

	31.12.2025	31.12.2024
Actifs (somme du bilan)	1'231'002'406	1'148'954'473
Engagements	-9'594'167	-11'509'079
Compte de régularisation passif	-74'304	-220'499
Réserve de cotisations des employeurs	-403'748	-550'311
Fortune de prévoyance nette (Fp)	1'220'930'187	1'136'674'584
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	1'039'766'888	968'733'112
Degré de couverture (Fp en % des Cp)	117.42%	117.34%

Ci-après l'évolution du degré de couverture de la CPBienne durant les dix dernières années:



6. Explications relatives aux placements et au résultat net

6.1. Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placements

En sa qualité d'organe suprême, le Comité administratif assume la responsabilité du placement de la fortune. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les principes, les directives, les devoirs et les compétences dans le règlement de placements du 1^{er} octobre 2021. Le Comité des finances est une commission instituée par le Comité administratif. Il est composé d'au moins deux membres du Comité administratif, du gérant ou de la gérante de la CPBienne, et éventuellement d'autres personnes possédant les compétences professionnelles nécessaires. Les membres sont nommés par le Comité administratif. Le Comité des finances est responsable du respect des directives de placements fixées par le Comité administratif.

Les placements financiers sont déposés auprès des institutions suivantes:

Dépositaire	UBS Switzerland AG, Zurich
Global Custodian	UBS Switzerland AG (soumis à la surveillance de la FINMA) Compte-rendu au Comité des finances et au Comité administratif
Comptes bancaires	Banque cantonale bernoise, Berne Banque Raiffeisen Seeland, Bienne PostFinance S.A., Berne
Gestionnaires de fortune	Gérance part le Comité des finances de la CPBienne à travers différents placements collectifs, fonds de placements et de ses propres immeubles, Bienne MIC Invest AG, Pfäffikon

MIC Invest AG

La société MIC Invest AG est membre de l'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG) et détient une autorisation définitive de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour exercer la gestion de fortune dans le domaine de la prévoyance professionnelle.

La CPBienne a exercé son droit de vote aux assemblées générales des sociétés suisses dans lesquelles elle détient directement des actions (mandat MIC Invest AG, dépôt UBS).

6.2. Respect des dispositions en matière de loyauté / rétrocessions

Les dispositions sur la loyauté exigée lors de la première révision de la LPP pour les personnes chargées de gérer le placement de la fortune d'une institution de prévoyance sont respectées à la CPBienne. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2025.

Exercice des droits d'actionnaire

La fondation a exercé son droit de vote conformément à la législation et au règlement de placements. L'exercice des droits d'actionnaire est géré par la Fondation Ethos. Un rapport détaillé est disponible auprès de la gérance de la CPBienne.

6.3. Utilisation des extensions avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (art. 50, al. 4, OPP 2)

Les directives de placements amènent à ce que les limites de placements suivantes selon OPP 2 doivent être étendues:

Total des devises étrangères (art. 55 OPP 2)

Taux maximal de 30 %

Selon stratégie de placement: 50 %

Total des immeubles (art. 55 OPP 2)

Taux maximal de 30 %

Selon stratégie de placement: 38 %

Dans la mesure de sa capacité de risque (et particulièrement tenant compte de la structure des engagements), la CPBienne poursuit une stratégie de placement qui permet d'optimiser le potentiel de rendement des différents marchés de placements. Le Comité administratif désire ainsi profiter des possibilités que peuvent offrir les marchés de placements, afin d'obtenir, par une diversification ciblée entre les divers segments de placements, une relation rendement/risque optimale.

Par l'intermédiaire d'une multiple diversification internationale d'obligations, d'actions, de placements immobiliers et de placements alternatifs, le Comité administratif désire atteindre une amélioration supplémentaire de la situation rendement/risque. Les limites maximales prévoient la possibilité que les placements en devises étrangères puissent atteindre jusqu'à 50 % de la fortune. De fait, l'engagement maximal réel en devises étrangères est généralement inférieur à 30 %.

En outre, et dans le but de limiter les fortes variations de rendement, le Comité administratif autorise que des placements immobiliers soient effectués, en Suisse et à l'étranger, au-delà de la limite de 30 % fixée par l'OPP 2, mais au plus jusqu'à 38 % de la fortune.

6.4. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La constitution de réserves de fluctuation de valeur doit assurer que

- les baisses de cours sur les placements volatils tels qu'actions, obligations en devises étrangères ou francs suisses, valeurs immobilières directes ou indirectes, puissent être absorbées au plan comptable;
- les intérêts des employés et employeurs restant en cas de liquidation partielle (p. ex. lors d'une sortie d'une institution affiliée) soient protégés;
- les corrections de valeur et constitutions de réserves nécessaires soient opérées de manière à ce que la capacité de risque selon la politique de placements corresponde à la stratégie de placements à long terme choisie.

Réserve de fluctuation de valeur visée (méthode dite économico-financière)

La stratégie de placements vise une réserve de fluctuation de valeur de l'ordre de 20 % des engagements actuariels. Lorsque ce niveau est atteint, la rémunération des engagements peut être effectuée avec un taux d'intérêt de 2.0 % par année avec une probabilité de 97,5 % (niveau de sécurité). Il demeure donc un risque résiduel de 2,5 % de probabilité que cette réserve de fluctuation de valeur ne soit pas suffisante.

	31.12.2025	31.12.2024
BT (capital de prévoyance/provisions techniques)	1'039'766'888	968'733'112
Total de la valeur servant au calcul (engagements)	1'039'766'888	968'733'112
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan	181'163'299	167'941'472
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	207'953'378	193'746'622
Insuffisance de réserve	-26'790'079	-25'805'150
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	167'941'472	95'134'008
Constitution (+) / Dissolution (-)	13'221'827	72'807'464
État de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	181'163'299	167'941'472



6.5. Présentation des placements par catégorie et politique de placement

en TCHF	31. Déc. 2025		31. Déc. 2024		Stratégie 2025	Limites Min. Max.		OPP2 Max.
Liquidités et marché monétaire	32'949	2.7%	15'578	1.4%	3%	0%	10%	100%
Liquidités opérationnelles	6'794	0.6%	8'119	0.7%				
Liquidités stratégiques en CHF	20'556	1.7%	6'826	0.6%				
Liquidités stratégiques dev.étrangères	5'599	0.5%	633	0.1%				
Obligations	125'503	10.2%	122'869	10.7%	14%	10%	38%	100%
Hypothèques en CHF (indirectes)	0	0.0%	0	0.0%	0%	0%	5%	
Obligations en CHF	77'860	6.3%	62'134	5.4%	7%	5%	18%	
Obligations en devises étrangères	47'643	3.9%	60'735	5.3%	7%	5%	15%	
Actions	490'837	39.9%	436'700	38.0%	37%	20%	50%	50%
Actions suisses	344'462	28.0%	305'875	26.6%	23%	15%	35%	
Actions étrangères	146'375	11.9%	130'825	11.4%	14%	5%	15%	
Placements alternatifs	98'903	8.0%	100'397	8.7%	10%	2%	15%	
Immeubles	413'112	33.6%	405'491	35.3%	31%	15%	38%	30%
Immeubles en Suisse	383'803	31.2%	370'285	32.2%	27%	15%	38%	
Immeubles à l'étranger	29'309	2.4%	35'206	3.1%	4%	0%	10%	
Infrastructures	68'092	5.5%	65'675	5.7%	5%	0%	10%	10%
Placements chez l'employeur	208	0.0%	136	0.0%				5%
Placements chez l'employeur	208	0.0%	136	0.0%				
Actifs transitoires / Créances	1'398	0.1%	2'108	0.2%				
Actifs transitoires / Créances	1'398	0.1%	2'108	0.2%				
Total actif	1'231'002	100.0%	1'148'954	100.0%	100%			
Total des devises étrangères	378'521	30.75%	250'738	21.82%	35%	12%	50%	30%
dont couvertes contre le risque	174'838	14.20%	39'948	3.48%				
Devises étrangères sans couverture	203'683	16.55%	210'790	18.35%				
Couverture de changes		0.00%		0.00%				
Devises étrangères non couvertes	203'683	16.55%	210'790	18.35%				

Les limites d'investissement ont été respectées.

6.6. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) / engagements de capital ouverts

Opérations de change à terme

Au 31.12.2025, il n'y avait aucune opération à terme sur devises en suspens pour couvrir le risque de change par rapport au franc suisse.

Options / Contrats à terme

Options Put SMI

1000 contrats, volume de contrat 10

Échéance 20.03.2026, Valeur du marché au 31.12

31.12.2025

CHF

728'000

31.12.2024

CHF

1'820'000

Les dérivés diminuant les engagements ont été couverts à tout moment par les investissements sous-jacents correspondants, tandis que les dérivés augmentant les engagements ont été couverts par les investissements existants ou les liquidités.

Engagements de capitaux ouverts (p. ex. placements en private equity)

Définition	Catégorie	Total engagement	Ouvert au 31.12.2025
Swisscanto PE I CH Growth	Alternatif	CHF 10 Mio.	CHF 1.06 Mio.
Swisscanto PE II CH Growth	Alternatif	CHF 10 Mio.	CHF 10 Mio.
Reichmuth Infrastruktur II KmGK	Infrastructure	CHF 11 Mio.	CHF 0.33 Mio.
Partners Group Direct Infr. 2020	Infrastructure	EUR 10 Mio.	EUR 2.37 Mio.

Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 sont respectées.

6.7. Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sur le principe, il n'y a pas eu de prêt temporaire de positions-titres (securities lending).

6.8. Explications du résultat net des placements et des frais de gestion de la fortune

	2025	2024
Résultat net Liquidités et marché monétaire	-77'872	58'328
Revenus d'intérêts Argent au jour le jour / Marché monétaire	-1'576	-1'576
Résultat en devises	-56'879	59'546
Intérêt créditeur négatif	-19'417	358
Résultat net Obligations en francs suisses	891'868	2'466'400
Produits Obligations en francs suisses	847'288	486'431
Gain de cours Obligations en francs suisses	44'580	1'979'969
Résultat net Obligations en devises étrangères	-102'838	2'529'642
Produits Obligations en devises étrangères	1'101'205	1'147'222
Gain de cours Obligations en devises étrangères	-1'204'044	1'382'420
Résultat net Actions suisses	53'359'951	16'050'007
Produits Actions suisses	5'923'608	5'157'619
Gain de cours Actions suisses	47'436'343	10'892'388
Résultat net Actions étrangères	11'211'961	26'065'710
Produits Actions étrangères	1'137'412	1'275'293
Gains de cours Actions étrangères	10'074'549	24'790'417
Résultat net Placements alternatifs	3'651'453	8'169'315
Produits Placements alternatifs	4'546'254	3'902'963
Gains de cours Placements alternatifs	-894'801	4'266'352
Résultat net Immeubles en Suisse	26'128'404	24'091'536
Produits Immeubles directs en Suisse	2'305'580	1'530'649
Revenus Parts d'immeubles en Suisse	7'760'563	7'734'452
Gain de cours Immeubles/parts d'imm. en Suisse	16'062'262	14'826'435
Résultat net Immeubles à l'étranger	383'419	-1'007'269
Produits Parts d'immeubles à l'étranger	1'167'091	1'274'202
Gains de cours Parts d'immeubles à l'étranger	-783'672	-2'281'471
Résultat net Infrastructures	6'203'816	7'002'376
Produits Parts infrastructures	3'940'300	2'875'441
Gains de cours Parts infrastructures	2'263'516	4'126'935
Adaptation de la valeur des immeubles	610'000	2'760'000
Charges d'intérêts sur prestations de libre passage	-75'464	-76'121
Frais de gestion de la fortune	-8'722'717	-8'097'350
Résultat net des placements	93'461'981	80'012'573
Taux de transparence et aperçu des frais de gestion de la fortune	2025	2024
Placements transparents/Taux de transparence des frais	1'150'578'595	1'067'174'921
* Placements non transparents/Taux de transparence des frais	0	0
Total des placements transparents au 31.12.	1'150'578'595	1'067'174'921
Frais de gestion de la fortune / en % des placements transparents en termes de frais	8'722'717	8'097'350
Coûts directs comptabilisés honoraires gestion, hors conseil	457'604	633'984
Courtages, coûts de dépôt et de transaction	67'604	41'356
Coûts directs comptabilisés pour la gestion imm. (incl. rétrocession)	156'126	153'857
Impôt sur les gains immobiliers	0	0
Charges directes de gestion de fortune	681'334	829'197
Frais de gestion de fortune des placements collectifs (TER)	8'041'383	7'268'153
Placements non transparent de l'exercice	0	0
(selon art. 48a, al. 3, OPP 2)		

La CP Bienne a reçu la confirmation écrite de ses partenaires commerciaux que ceux-ci n'ont pas reçu de rétrocessions (kick-backs, provisions, etc.) et, le cas échéant, n'en ont pas versées à la CPBienne.

6.9. Performance des placements

	31.12.2025	31.12.2024
Somme des actifs au 1.1.	1'148'954'473	1'083'525'958
Somme des actifs au 31.12.	1'231'002'406	1'148'954'473
État moyen (non pondéré)	1'189'978'439	1'116'240'215
Résultat net des placements	93'461'981	80'012'574
Performance de la fortune globale (non pondérée)	7.85%	7.17%
Performance de la CPBienne (reporting)	8.21%	7.37%
Référence	6.52%	7.70%
Écart	1.69%	-0.33%
Valeur de rendement des immeubles locatifs/commerciaux	31.12.2025	31.12.2024
Immeuble locatif rue du Faucon 35	29'360'000	29'360'000
Immeuble locatif Fuchsenried 17-25a	17'800'000	17'800'000
Immeuble locatif chemin des Grillons 23	4'458'000	4'217'000
Immeuble locatif rue Arrière 25 a, b	5'553'000	5'184'000
Immeuble commercial rue Neuve 28	4'545'000	4'545'000
Immeuble commercial rue du Rüschli 14	9'015'000	9'015'000
Droit de superficie EWO	1'293'000	1'293'000
Immeubles locatifs / commerciaux directs	72'024'000	71'414'000
Revenus locatifs	3'006'643	3'042'644
Charges immobilières	-701'063	-1'511'995
Total intermédiaire	2'305'580	1'530'649
Impôt sur les gains immobiliers	0	0
Évaluation des immeubles	610'000	2'760'000
Produit net		
Immeubles locatifs / commerciaux directs	2'915'580	4'290'649
Performance avant adaptation de la valeur	3.20%	2.14%
Performance avec adaptation de la valeur	4.05%	6.01%



6.10. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Compte courant / créances chez l'employeur	31.12.2025	31.12.2024
Cotisations des employés/employeurs dues	208'044	132'130
Créances Ville de Bienne - Assainissement rue du Rüschli 14	0	0
État au 31.12.	208'044	132'130

Les cotisations 2024 dues ont été réglées en début d'année 2025.

Évolution des réserves de cotisations des employeurs	31.12.2025	31.12.2024
État au 1.1.	550'311	553'326
Prélèvement sur les réserves	-158'432	-61'562
Attributions aux réserves	11'869	58'546
État au 31.12.	403'748	550'311
Intérêts	0.00%	0.00%

Selon décision du Comité administratif, aucun intérêt n'a été attribué sur les réserves de cotisations des employeurs en 2025.

7. Informations sur les rémunérations conformément à l'art. 84a CC

7.1. Comité administratif

	31.12.2025	31.12.2024
Indemnités de présence	11'000	11'000
Frais de repas et autres	1'460	2'700
Total comité administratif	12'460	13'700

7.2. Comité des finances

	31.12.2025	31.12.2024
Indemnités de présence	20'500	22'000
Travaux facturés à l'heure	18'730	2'270
Frais de voyage	4'693	4'729
Frais de repas et autres	397	1'070
Total comité des finances	44'320	30'069

7.3. Gérance

	31.12.2025	31.12.2024
Salaires bruts	475'370	461'784
Frais de voyage	1'462	977
Frais de repas et autres	2'364	2'598
Total gérance	479'196	465'359

7.4. Assemblée des délégués

	31.12.2025	31.12.2024
Indemnité de présence	2'000	2'250
Frais de repas et autres	2'827	2'595
Total assemblée des délégués	4'827	4'845

8. Explications relatives à d'autres postes du bilan / compte d'exploitation

8.1. Compte de régularisation actif / créances

	31.12.2025	31.12.2024
Créance débiteur Intendance des impôts	1'114'664	1'016'131
Actif transitoire / débiteur / gérance	1'055'609	1'097'353
Total Compte de régularisation actif / Créances	2'170'273	2'113'484

8.2. Prestations de libre passage et rentes

	31.12.2025	31.12.2024
Avoirs personnes sorties et rentiers / PLP en suspens	9'087'643	10'492'152
Total Prestations de libre passage et rentes	9'087'643	10'492'152

8.3. Autres dettes

	31.12.2025	31.12.2024
Factures	37'601	169'773
CC Fonds de garantie LPP	28'685	20'087
Total Autres dettes	66'286	189'860

8.4. Compte de régularisation passif

	31.12.2025	31.12.2024
Passif transitoire (titres)	74'304	220'499
Solde comptes loyers	440'238	827'067
Total Compte de régularisation passif	514'543	1'047'566

8.5. Compte d'exploitation – administration générale

	31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel, formation, séminaire	589'619	565'252
Organes	70'509	53'256
Charges administratives	83'321	98'086
Informatique, amortissements inclus	92'913	87'152
Droit de vote et Engagement Pool	25'506	24'425
Autres honoraires	4'000	28'612
Total Compte d'exploitation - administration générale	865'868	856'783

9. Demandes de l'autorité de surveillance

Aucune.

10. Autres informations relatives à la situation financière

10.1. Mise en gage d'actifs

Si la Caisse de pension de la Ville de Bienne n'honore pas ses engagements découlant d'opérations commerciales à l'égard d'UBS, cette dernière obtient un droit de gage sur toutes les valeurs patrimoniales déposées actuellement ou à l'avenir chez UBS ou chez des tiers en son nom.

11. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun.



12. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au comité administratif de la Caisse de pension de la Ville de Bienne, Bienne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de pension de la Ville de Bienne, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (pages 8 – 31) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité administratif. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du comité administratif relatives aux comptes annuels

Le comité administratif est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le comité administratif désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le comité administratif répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bienne, le 13 avril 2026

REVISIA SA

Christoph Schütz
Expert-comptable diplômé
Expert-reviseur agréé ASR
(Réviseur responsable)

p.p. Jonas Nowka
Expert-comptable diplômé
Expert-reviseur agréé ASR